

 <b>VERIFICATION DE LA LEGALITE &amp; TRAÇABILITE DU BOIS (TLTV)</b>	Numéro de doc. :	<b>AD-TLTV-33-02 FR</b>
	Date version :	<b>15 Janvier 2008</b>
	Validée par :	<b>AR/MvdL/JL</b>
	Page :	<b>1 sur 52</b>

## VERIFICATION DE LA LEGALITE & TRAÇABILITE DU BOIS (TLTV)

### - (PROJET DE) 'REFERENTIEL TLTV GENERIQUE' -

Ce document présente le projet de 'Référentiel TLTV Générique' utilisable pour la fourniture des services de 'Vérification de la Légalité & Traçabilité du Bois' de la SGS – connu en anglais sous le nom de 'Timber Legality & Traceability Verification' (TLTV).

Ce référentiel peut servir comme base pour :

- élaborer un Référentiel TLTV Local, pour utilisation dans un pays particulier ;
- effectuer une pré-évaluation visant à délimiter le champ de la vérification (au besoin) ;
- réaliser un audit principal de vérification ;
- réaliser un audit de surveillance ; ou
- informer les parties prenantes sur les critères d'évaluation génériques utilisés par la SGS.

#### ADRESSE POSTALE

1, place des Alpes BP 2152  
CH-1211 Genève 1

#### CONTACT

**Personne :** **A. de La Rochefordière**  
**Téléphone :** +41-22 739.91.11  
**Télécopie :** +41-22 739.98.86  
**Courriel :** antoine.delarochefordiere@sgs.com  
**Version :** **Version 0.10**

## CONDITIONS D'ADAPTATION DU REFERENTIEL TLTV GENERIQUE POUR UTILISATION COMME REFERENTIEL TLTV LOCAL

**L'adaptation du Référentiel TLTV Générique de la SGS en Référentiel TLTV Local, c'est-à-dire destiné à être utilisé sur le territoire national dans un pays particulier, a pour objectif :**

- i. d'identifier tout point ou toute condition du référentiel TLTV qui ne serait pas pertinent(e) ou adapté(e) dans des cas particuliers, dans le pays d'utilisation du référentiel. Dans le cas où un tel point ou une telle condition aurait été identifié, l'Entreprise et la SGS procéderont à son évaluation pour les besoins de la vérification, la dite évaluation comportant des discussions avec les intervenants et les parties concernées ;
- ii. d'identifier si certains des points du référentiel générique TLTV prescrivent des limites de performance moins sévères que les prescriptions minimales de la loi dans le pays considéré. Si de telles différences sont constatées, ces limites seront modifiées pour faire en sorte qu'elles satisfassent ou dépassent les prescriptions minimales nationales ;
- iii. d'ajouter des indicateurs spécifiques (accompagnés de moyens de vérification appropriés si nécessaire) et/ou des renvois aux documents identifiés, afin d'évaluer la conformité aux conditions essentielles de lois nationales et locales sur les forêts, aux dispositions administratives et aux accords multilatéraux sur l'environnement, se rapportant aux Principes TLTV 1-9 ;
- iv. de prendre en compte le contexte national dans lequel l'Entreprise exerce toute activité ayant un impact sur la dimension légale de la gestion des forêts, la transformation du bois, la production de bois, les perspectives nationales environnementales, sociales et économiques et les dispositions financières et commerciales auxquelles est soumise l'entreprise ;
- v. d'assurer que le référentiel TLTV est pertinent, adapté et réaliste dans le pays considéré.

**La Division GIS de la SGS responsable du Programme TLTV, en collaboration avec l'entité prestataire des services TLTV au niveau local, l'Entreprise, et/ou toute autre partie concernée, consentira à l'adaptation du référentiel. Ce consentement sera donné après qu'il aura été tenu compte des éléments suivants :**

- i. la connaissance par la SGS des indicateurs et moyens de vérification inclus dans d'autres adaptations du Référentiel Générique TLTV et la faisabilité de l'adaptation ;
- ii. la nature et l'importance d'une adaptation donnée et son impact sur le domaine d'application et l'objectif du Référentiel TLTV ;
- iii. les particularités et éléments du contexte dans chaque cas.

**La SGS doit pouvoir à tout moment démontrer que les critères du Référentiel TLTV Local sont conformes dans leur ensemble aux critères du Référentiel TLTV Générique.**

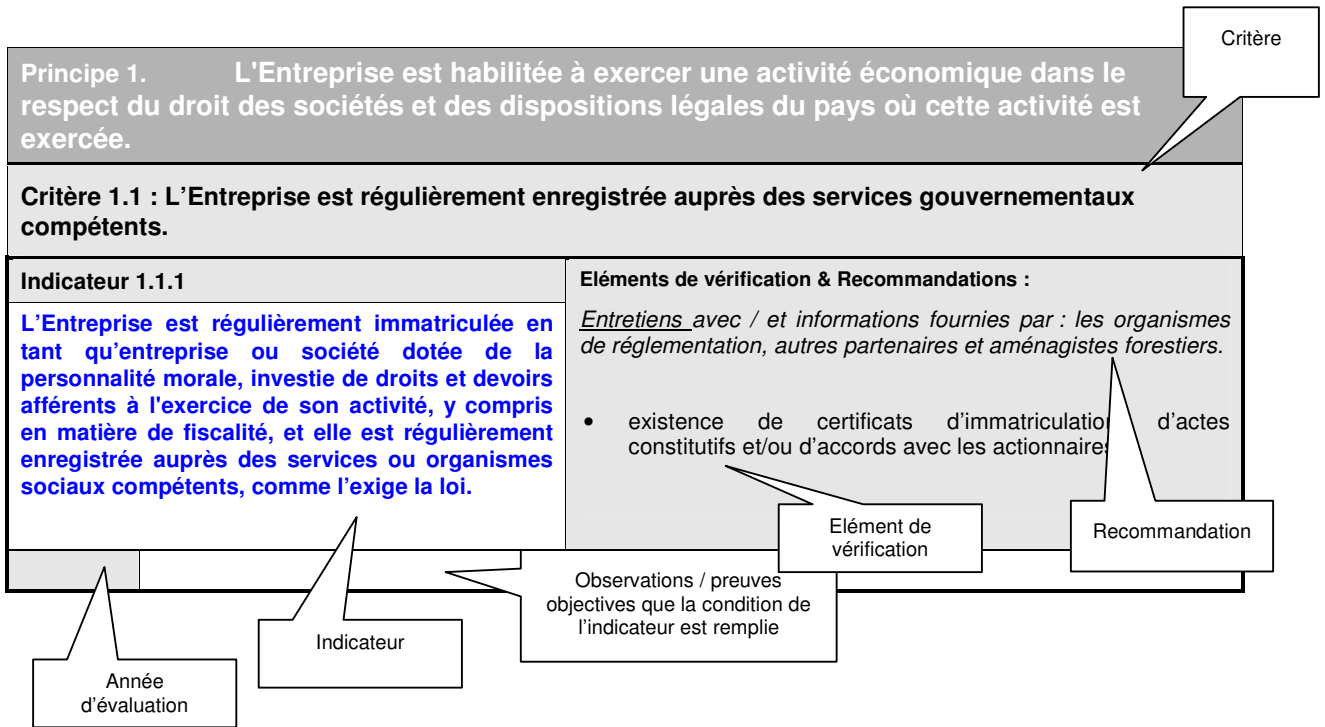
**Aucune adaptation ne doit se traduire par un affaiblissement des conditions d'application du Référentiel TLTV Générique, ni conduire, directement ou indirectement à l'utilisation d'une norme moins stricte que le Référentiel TLTV Générique.**

## PRESENTATION DU REFERENTIEL :

Le référentiel est construit autour des 9 Principes et 30 Critères de Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois (TLTV). Le référentiel est divisée en 9 parties. Chaque partie est consacrée à l'un des Principes TLTV, les Critères étant répertoriés sous chaque Principe/ Partie.

Chaque page du référentiel est divisée en 3 colonnes. Le référentiel peut aussi servir de checklist lors d'une évaluation. Aussi, les éléments suivants sont-ils fournis pour chacun des critères.

<b>Condition SGS :</b>	
<b>Indicateur</b>	Un <b>Indicateur</b> définit la norme ou les exigences fixées par la SGS en vue de la détermination de la conformité à tel ou tel critère TLTV. Il s'agit d'une source d'informations ou d'éléments d'appréciation possibles permettant à un auditeur d'évaluer la conformité à un indicateur.
<b>Les Eléments de vérification</b>	Les <b>Eléments de vérification</b> sont des exemples de ce que les auditeurs SGS rechercheront pour s'assurer que les conditions de la norme ou de l'indicateur donné sont remplies. Cette liste n'est pas exhaustive et l'auditeur peut recourir à d'autres moyens de vérification pour l'indicateur considéré.
<b>Recommandations</b>	Les <b>Recommandations</b> sont données pour permettre à l'auditeur de mieux comprendre ce que recouvre un indicateur donné.



**PRINCIPE 1. L'ENTREPRISE EST HABILITÉE À EXERCER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE RESPECT DU DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES DISPOSITIONS LÉGALES DU PAYS OÙ CETTE ACTIVITÉ EST EXERCÉE.**

**Critère 1.1 L'Entreprise est régulièrement enregistrée auprès des services gouvernementaux compétents.**

**Indicateur 1.1.1**

**L'Entreprise est régulièrement immatriculée en tant qu'entreprise ou société dotée de la personnalité morale, investie de droits et devoirs afférents à l'exercice de son activité, y compris en matière de fiscalité, et elle est régulièrement enregistrée auprès des services ou organismes sociaux compétents, comme l'exige la loi.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec / et informations fournies par :* les organismes de réglementation, les autres partenaires et les aménagistes forestiers.

*Contrôle documentaire :* Les documents réglementaires obligatoires, règles d'action, procédures et normes opératoires permettent de démontrer la conformité à la condition considérée.

L'entreprise est-elle légalement constituée et attachée à la légalité?

- Existence de certificats d'immatriculation, d'actes constitutifs et/ou d'accords avec les actionnaires.
- Immatriculation auprès des organismes/syndicats professionnels pertinents. Des certificats d'immatriculation et de souscription peuvent également être pris en compte, ainsi que tout autre document ou correspondance paraissant utile.
- Vérifier que l'entreprise est une société régulièrement enregistrée pour fins fiscales. Il faut prendre en considération les enregistrements auprès des services fiscaux, les déclarations d'impôts et savoir si les paiements sont à jour.
- Enregistrement auprès des organismes sociaux (le cas échéant).
- Légalité des contractants et sous-traitants. La politique de l'entreprise, les audits internes et les accords passés avec des contractants sont des éléments à vérifier.

<p><b>Indicateur 1.1.2</b></p> <p><b>L'Entreprise respecte les règles d'organisations dans son domaine, qui peuvent inclure, le cas échéant, des organismes professionnels ou syndicats.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : les responsables et le personnel opérationnel compétent.</p> <p><u>Contrôle documentaire</u> : Les documents réglementaires nécessaires, règles d'action, procédures et normes opératoires permettent de démontrer la conformité à la condition considérée.</p> <p><u>L'entreprise est-elle enregistrée auprès des organismes dans son domaine et ces dernières s'acquittent-elles de leurs devoirs ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Immatriculation auprès des organismes/syndicats professionnels dans le domaine de l'entreprise. Des certificats d'immatriculation et de souscription doivent être pris en compte, ainsi que tout autre document ou correspondance jugée utile.</li> <li>• Evaluer si l'entreprise respecte les règles de ces organisations.</li> </ul>
<p><b>Critère 1.2 L'Entreprise est un intervenant légitime dans le secteur forestier.</b></p>	
<p><b>Indicateur 1.2.1</b></p> <p><b>L'Entreprise détient des droits accordés par la loi lui permettant d'exercer une activité dans la filière forestière et de l'industrie du bois.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : les aménagistes forestiers et le personnel opérationnel compétent.</p> <p><u>Contrôle documentaire</u> : Les documents réglementaires nécessaires, règles d'action, procédures et normes opératoires permettent de démontrer la conformité à la condition considérée.</p> <p><u>Exercice d'une activité dans la filière forestière et de l'industrie du bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise détient-elle un titre valide aux terrains sur lesquels elle opère ? Ce titre pourrait se présenter sous la forme d'un acte-titre ou d'un accord contractuel conclu avec le propriétaire des terrains.</li> <li>• L'entreprise est-elle autorisée à exercer une activité dans le domaine forestier ? Les autorisations se présentent souvent sous la forme d'un permis, d'une licence ou d'un certificat délivrés par le gouvernement.</li> <li>• Les terrains particuliers sur lesquels l'entreprise opère peuvent-ils être utilisés pour des activités forestières ? Il existe parfois des restrictions qui s'appliquent aux terrains ou à une partie de ceux-ci. Examiner les dispositions et restrictions du permis forestier, de la licence ou du certificat délivrés par le gouvernement.</li> <li>• Y a-t-il des restrictions concernant l'utilisation des terrains ? Ces restrictions pourraient être de nature environnementale, sociale, historique, contractuelle ou autre.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 1.2.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'activité de l'Entreprise n'est pas suspendue à la suite d'une mesure administrative ou judiciaire par les administrations gouvernementales ou des tiers.</b></p>	<p><i>Entretiens avec : les aménagistes forestiers et le personnel opérationnel compétent.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des litiges, conflits et plaintes (externes, internes, partenaires).</li> <li>• Permis et autorisations valides. Les dates, périodes et restrictions éventuelles doivent être prises en considération.</li> <li>• Le risque potentiel de suspension doit être évalué. Il s'agit d'un sujet assez vaste, mais qui peut comprendre notamment le règlement de taxes, le respect du droit du travail, des droits des communautés locales et des obligations environnementales.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 1.2.3</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>On ne connaît pas à l'Entreprise ni à ses propriétaires de liens avec des activités malhonnêtes ou criminelles, telles que le trafic de stupéfiants ou d'armes.</b></p>	<p><i>Entretiens avec : Les aménagistes forestiers, le personnel opérationnel compétent, les organismes compétents, les communautés locales et les autres partenaires.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations dans les médias/Communiqués de presse</li> <li>• Registre de litiges (externe).</li> <li>• Mesures judiciaires passées ou en cours.</li> <li>• Règles d'action et procédures dont celles qui concernent le fonctionnement de l'entreprise, ses approvisionnements, sa conduite et son éthique.</li> <li>• Discussion avec les partenaires et les organismes compétents.</li> </ul>

**PRINCIPE 2. L'ENTREPRISE DÉTIENT LES APPROBATIONS ET AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR EXERCER SES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET CONNEXES SUR LES SITES SOUMIS À VÉRIFICATION.**

**Critère 2.1 L'Entreprise bénéficie de droits d'accès et d'exploitation des terrains forestiers sur lesquels elle opère.**

**Indicateur 2.1.1**

**L'Entreprise possède un titre valide aux terrains sur lesquels elle opère, ainsi qu'à la ressource forestière.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : La direction et les administrations officielles.

Examen documentaire : Actes-titres, contrats de bail & autorisations forestières.

Il y a deux aspects à considérer séparément : (1) L'entreprise détient un titre valide aux terrains sur lesquels elle opère & (2) L'entreprise a le droit d'utiliser les terrains aux fins auxquelles elle les destine, c'est-à-dire à des activités forestières.

- Actes-titres, contrats de bail, documents relatifs aux concessions, autorisations gouvernementales pour l'exercice d'activités forestières.
- Au besoin l'Entreprise a consulté les parties intéressées comme il convenait.

Note : Tous les éléments contenus dans les documents considérés doivent être vérifiés en tenant compte de la position géographique (sur le terrain).

**Indicateur 2.1.2**

**Les terrains sont dédiés à l'exploitation forestière dans des conditions de zonage, classification et droits d'usage clairement définies.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : La direction, les administrations officielles, les communautés locales & les partenaires.

Examen documentaire : Actes-titres, contrats de bail, autorisations forestières, règles d'action, procédures, accords et autres contrats pertinents.

Note : Dans la mesure du possible, tous les éléments contenus dans les documents considérés doivent être vérifiés en tenant compte de la position géographique (sur le terrain). Au besoin l'Entreprise a consulté les parties intéressées comme il convenait.

<p><b>Indicateur 2.1.3</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise détient les droits d'accès nécessaires aux zones utiles à l'exercice de son activité dans la zone du permis et en dehors de celle-ci.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : La direction, les administrations officielles, les communautés locales &amp; les partenaires.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats de bail, servitudes, autorisations forestières, règles d'action, procédures, accords et autres contrats pertinents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités comprennent les activités dans la zone du permis et en dehors de celle-ci. Les éléments tels que l'existence de voies publiques, d'activités de construction et de concessions dans une zone géographique plus étendue appartenant à d'autres (tiers ou Etat) doivent être pris en considération. La question du transport dans des conditions similaires doit également être considérée.</li> <li>• Au besoin l'Entreprise a consulté les parties intéressées comme il convenait.</li> </ul>
<p><b>Critère 2.2 L'Entreprise a obtenu les approbations nécessaires à l'exercice de ses activités forestières et connexes.</b></p>	
<p><b>Indicateur 2.2.1</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise a effectué des inventaires forestiers lorsque ceux-ci étaient utiles et obligatoires, et a reçu l'approbation officielle requise de ces inventaires.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Inventaires, bases de données, autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation officielle.</li> <li>• Périodes (pertinentes &amp; autorisées).</li> <li>• Au besoin l'Entreprise a consulté les parties intéressées comme il convenait.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 2.2.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise a élaboré un plan d'aménagement forestier lorsqu'il était obligatoire et a reçu l'approbation officielle requise de ce plan.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Inventaires, bases de données, autorisations, règles d'action, procédures et cartes.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation officielle.</li> <li>• Périodes (pertinentes &amp; autorisées).</li> <li>• Au besoin l'Entreprise a consulté les parties intéressées comme il convenait.</li> </ul>

<b>Indicateur 2.2.3</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise démontre que les autorisations environnementales nécessaires sont en place et qu'elles sont valides.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, permis, règles d'action, procédures et cartes.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsqu'elles étaient obligatoires, des Etudes d'impact sur l'environnement (EIE) ont-elles été réalisées et approuvées ?</li><li>• Les autorisations environnementales comprennent :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La gestion des déchets (générale, sites d'évacuation, stockage)</li><li>▪ Substances dangereuses (produits chimiques utilisés)</li><li>▪ Gestion de l'eau (bassins hydrologiques, délimitation des zones humides, utilisation de l'eau, protection, détournement)</li><li>▪ Biodiversité (espèces menacées, protection).</li><li>▪ Qualité de l'air (permis d'émission lors du fonctionnement d'une usine/ unité de transformation).</li><li>▪ Forêts indigènes (essences permises, quantités prélevées etc.)</li></ul></li><li>• Au besoin l'Entreprise a-t-elle consulté les parties intéressées comme il convenait ?</li></ul>

<p><b>Indicateur 2.2.4</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise possède une licence/ un permis d'exploitation forestière valide.</b></p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel et les administrations officielles.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Autorisations, règles d'action, procédures et cartes.</p> <p><i>Inspections de terrain :</i> Vérifier que les lieux d'exploitation forestière actuels et passés sont en adéquation avec les conditions de la licence.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validité.</li> <li>• Période (annuelle ou autre).</li> <li>• Localisation géographique.</li> <li>• Essences à exploiter.</li> <li>• Quantités à exploiter.</li> <li>• Vérifier l'adéquation entre les zones d'exploitation sur le terrain et le permis.</li> <li>• Au besoin l'Entreprise a-t-elle consulté les parties intéressées comme il convenait ?</li> </ul> <p><u>Note :</u> Les quantités sont vérifiées au Principe 6.</p>
<p><b>Indicateur 2.2.5</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise détient les approbations nécessaires pour ses activités auxiliaires et connexes sur les sites où elle opère.</b></p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel et les administrations officielles.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Documentation, correspondance &amp; autorisations.</p> <p><i>Vérification de terrain :</i> Faire la liste des activités susceptibles d'avoir besoin d'une approbation et recouper cette liste avec les documents correspondants lors de l'examen documentaire.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <p>Lorsque des installations de transformation du bois sont associées aux activités de production forestière, il doit exister des preuves objectives indiquant que l'Entreprise détient les autorisations nécessaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation du bois,</li> <li>• Traitement chimique,</li> <li>• Séchage artificiel du bois,</li> <li>• Transport,</li> <li>• Autres activités industrielles.</li> </ul>

<b>Critère 2.3 L'Entreprise peut démontrer que son(ses) approbation(s) pour l'exercice de ses activités forestières et connexes a(ont) été régulièrement obtenue(s).</b>	
<p><b>Indicateur 2.3.1</b></p> <p><b>Les documents officiels authentiques sont en place.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles. <u>Examen documentaire</u> : Dossiers de demande, correspondance &amp; autorisations.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <p>Les auditeurs doivent être en mesure de vérifier cet élément sur la base des documents originaux et officiels <u>ou</u> de copies certifiées de ces mêmes documents. Lors de l'évaluation de la documentation, examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les périodes de validité.</li> <li>• Conditions/limites/restrictions.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 2.3.2</b></p> <p><b>Lors de l'attribution de telles approbations, les procédures appropriées ont été suivies correctement par l'Entreprise, ainsi que par les administrations concernées.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles. <u>Examen documentaire</u> : Dossiers de demande, correspondance &amp; autorisations.</p> <p>Des preuves objectives doivent exister qui indiquent que des procédures acceptables ont été suivies lors de la délivrance de ces autorisations.</p> <p>La documentation nécessaire soumise par l'Entreprise aux administrations compétentes dans le cadre de sa demande d'approbation(s) était :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) complète,</li> <li>(2) présentait les informations demandées de façon correcte, et</li> <li>(3) les informations ont été jugées exactes après vérification documentaire (par ex. cartes, calculs).</li> </ol>
<p><b>Indicateur 2.3.3</b></p> <p><b>Les informations présentées aux administrations délivrant les autorisations étaient exactes et sincères à la date de la demande.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel et les administrations officielles. <u>Vérification de terrain</u> : Sur la base d'un échantillonnage</p> <p><u>Note</u> : cette recommandation est surtout valable dans le cas de nouvelles autorisations et/ ou de demandes. A effectuer sur la base d'un échantillonnage.</p> <p>Les auditeurs doivent par exemple s'efforcer de vérifier l'exactitude des informations. Si dans une demande d'autorisation il est écrit qu'une unité de transformation donnée emploiera plusieurs centaines de personnes, l'auditeur devra vérifier que l'unité emploie effectivement autant de personnes.</p>

**PRINCIPE 3. L'ENTREPRISE RESPECTE SES OBLIGATIONS SOCIALES ENVERS LES COMMUNAUTÉS LOCALES, LES TRAVAILLEURS ET LES ENTREPRENEURS.**

**Critère 3.1 L'Entreprise respecte les droits des communautés locales.**

**Indicateur 3.1.1**

**L'Entreprise connaît et respecte les droits légaux et coutumiers des communautés locales à l'intérieur des zones attribuées.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec : Les représentants des communautés locales, le personnel (direction, aménagistes forestiers et personnel opérationnel compétent) les clients, les administrations officielles et les partenaires.*

*Examen documentaire : Dans le but d'établir si les rapports de l'entreprise avec les communautés locales ont été officialisés.*

**Éléments à prendre en considération :**

- Registre des litiges, conflits et plaintes (externes, internes, partenaires).
- Les droits ont-ils été incorporés formellement dans la politique de l'entreprise?
- Ont-ils été inclus dans la politique de gestion ?
- Accord contractuel avec les communautés locales (droits d'accès, droits d'usage, partage des bénéfices, etc.)
- Des indemnités appropriées sont-elles versées lorsque des dommages sont occasionnés ?

<b>Indicateur 3.1.2</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise respecte ses obligations envers les communautés locales.</b>	<p><u>Entretiens avec :</u> Les représentants des communautés locales, le personnel (direction, aménagistes forestiers et personnel opérationnel compétent) les clients, les administrations officielles et les partenaires.</p> <p><u>Examen documentaire :</u> Dans le but d'établir si les rapports de l'entreprise avec les communautés locales sont entretenus dans le respect de ce qui a été formalisé.</p> <p><u>Visite de terrain :</u> Contribution effective de l'entreprise à la communauté et qualité de cette contribution.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accord de concession, plan d'aménagement forestier, permis d'exploitation, factures des dépenses</li><li>• Registre des litiges, conflits et plaintes (externes, internes, partenaires).</li><li>• Accord contractuel avec les communautés locales (droits d'accès, droits d'usage, partage des bénéfices, etc.)</li><li>• Annonces de recrutement de personnel dans les journaux (préférence donnée aux communautés locales).</li><li>• Les autres points à considérer concernant les communautés locales comprennent une participation ou une assistance à la formation, à la scolarisation, au développement (social &amp; économique), aux installations/services médicaux au sein de la communauté locale.</li></ul>

**Critère 3.2 L'Entreprise respecte les droits des travailleurs découlant des réglementations nationales ou internationales qui la concernent.**

**Indicateur 3.2.1**

**L'Entreprise a formalisé la relation qui la lie aux travailleurs qu'elle emploie dans le respect des dispositions réglementaires applicables.**

**Eléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : Le personnel, les représentants du personnel (individus, délégués syndicaux) et les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).

Examen documentaire : Contrats de travail, dossiers d'appel d'offre, accords de services etc.

Terrain : Entretiens avec le personnel et les contractants

**Eléments à prendre en considération :**

- Dans certains pays il est obligatoire d'avoir un contrat de travail écrit en bonne et due forme.
- Y a-t-il des règles particulières concernant les contractants (par ex., appels d'offre, contractants privilégiés, dispositions légales) ?
- Les contrats doivent être évalués par rapport aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Traitement particulier accordé au personnel temporaire/ travailleurs migrants/ femmes/ handicapés/ travailleurs issus de minorités.
- Procédures d'achat à comparer avec la position réelle sur le terrain.

<p><b>Indicateur 3.2.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise respecte les conditions de travail réglementaires de base.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les représentants du personnel (individus, délégués syndicaux) et les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats de travail, registres de conflits, règles d'action, procédures etc., fiches de présence/heures pointées.</p> <p><u>Visite de terrain</u> : Personnel et contractants.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <p>Tous les pays imposent des conditions minimales de travail pour les salariés, conformément aux normes internationales sur les droits de la personne et aux normes du travail.</p> <p>Ces conditions comprennent (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge minimal à l'embauche.</li> <li>• Salaire minimum.</li> <li>• Heures de travail &amp; congés (annuels, de maternité, de paternité)</li> <li>• Nombre(s) de jours travaillés dans la semaine (par ex. pas plus de 5 ou 6 jours par semaine).</li> <li>• Réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du travail (par ex, enregistrements des incidents et accidents, équipement de protection individuel (EPI), fréquence des accidents)</li> <li>• 'Droits des travailleurs' (liberté d'association, liberté syndicale, droits à la négociation collective).</li> </ul>
<p><b>Indicateur 3.2.3</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise rémunère ses employés selon les dispositions réglementaires applicables.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les représentants du personnel (individus, délégués syndicaux) et les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats de travail, bulletins de salaire, dépenses réelles etc.</p> <p><u>Visite de terrain</u> : Personnel et contractant (rapprocher le montant total des salaires et les bulletins de salaire)</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire minimum légal (général ou dans le secteur forestier).</li> <li>• Bulletins de salaire (Fiches de paye).</li> <li>• Paiements réalisés à temps ?</li> </ul>

<p><b>Indicateur 3.2.4</b></p> <p><b>L'Entreprise ne se livre pas à des pratiques de travail inacceptables.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats, accords de prestation de services, appels d'offre, procédures d'achat, documents d'enregistrement des contractants détenus par l'entreprise etc.</p> <p>Éléments à considérer (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail des enfants</li> <li>• Travail forcé</li> <li>• Harcèlement sexuel</li> <li>• Contrats de prêt abusifs</li> </ul>
<p><b>Indicateur 3.2.5</b></p> <p><b>S'il y a lieu, l'Entreprise assume ses obligations sociales d'entreprise envers ses employés.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>L'Entreprise réalise des évaluations d'impact social et respecte les droits des travailleurs en matière d'éducation, de formation et de développement socio-économique.</i></p> <p><u>Inspections de terrain</u> : Lorsque c'est possible, des visites de sites/projets doivent être effectuées.</p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les représentants du personnel (individus, délégués syndicaux) et les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats de travail, bulletins de salaire, dépenses réelles etc.</p> <p>Les éléments à vérifier concernant les obligations sociales d'entreprise peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les questions de santé (VIH/ sida, maladies, programmes d'aide, accès aux services de santé).</li> <li>• Acquisition de compétences (formation et éducation).</li> <li>• Projets communautaires.</li> <li>• Autre.</li> </ul>

<b>Critère 3.3 L'Entreprise n'utilise que des entrepreneurs et sous-traitants légalement constitués dans l'exercice de son activité et protège les droits de leurs employés.</b>	
<b>Indicateur 3.3.1</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise exige en bonne et due forme que les entrepreneurs et sous-traitants utilisés dans l'exercice de son activité soient légalement constitués.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction).</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats, accords de prestation de services, appels d'offre, procédures d'achat, documents d'enregistrement des contractants détenus par l'entreprise etc.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve que le contractant ou sous-traitant est une personne morale (acte constitutif, documents d'immatriculation, certificats d'imposition, taxes d'emploi etc.).</li> <li>• Documents significatifs disponibles / archivés.</li> <li>• Politique de l'entreprise relative aux contractants/ sous-traitants.</li> <li>• Impartialité et attribution équitable des contrats.</li> </ul>
<b>Indicateur 3.3.2</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise s'assure que les droits des employés des entrepreneurs et sous-traitants qu'elle utilise sont respectés.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : les représentants du personnel d'encadrement (Ressources humaines/Direction) &amp; le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Contrats, accords de prestation de services, appels d'offre, procédures d'achat, documents d'enregistrement des contractants détenus par l'entreprise etc.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves que les droits des travailleurs sont respectés (paiement des taxes d'emploi, juste rémunération, liberté d'association, conditions de travail etc.)</li> <li>• Documents significatifs disponibles / archivés.</li> <li>• Contrôle et conformité (audits internes et seconde partie et prise de mesures correctives).</li> </ul> <p><u>Note</u> : Cet indicateur est semblable à ce qui est demandé en 3.2.1 &amp; 3.2.2. Cependant, il s'attache aussi à vérifier la mise en œuvre de la part des contractants et sous-traitants en plus du rôle de contrôle assuré par l'entreprise auditée/ Client TLTV.</p>

**PRINCIPE 4. L'ENTREPRISE RESPECTE SES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES, QUI DÉCOULENT DES LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET AUTRES DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES NATIONALES OU INTERNATIONALES QUI LA CONCERNENT.**

**Critère 4.1 L'Entreprise respecte les zones où l'exploitation forestière est interdite ou limitée.**

<p><b>Indicateur 4.1.1</b></p> <p><b>L'Entreprise respecte le régime particulier de zones protégées où des activités forestières sont interdites ou limitées par l'aménagement du territoire et la classification officielle déterminant la vocation des terrains considérés.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les auditeurs doivent avoir pu s'assurer que la question des zones protégées a été prise en considération de manière satisfaisante et intégrée dans les documents importants tels que le plan d'aménagement.</p> <p>L'entreprise doit de plus respecter le plan d'aménagement et les dispositions légales dans ce domaine. Ces dispositions pourraient concerner les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pentes fortes,</li> <li>• Rivières / ruisseaux,</li> <li>• Zones de régénération,</li> <li>• Autre.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 4.1.2</b></p> <p><b>L'Entreprise respecte les zones à l'intérieur du site d'exploitation forestière où l'exploitation forestière est interdite ou limitée en vertu de dispositions ou de plans d'aménagement forestier réglementaires ou convenus.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p>

<b>Critère 4.2 L'Entreprise préserve la biodiversité.</b>	
<b>Indicateur 4.2.1</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<p><b>L'Entreprise protège les espèces menacées (flore, faune) conformément à la Convention CITES, en plus des essences d'arbres traitées au Principe 6.</b></p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p><b>La convention CITES</b> (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a été adoptée en 1975 et a pour objectif d'assurer que le commerce international d'espèces menacées ne remet pas en cause leur survie.</p> <p>Les auditeurs doivent avoir pu s'assurer que la question de la préservation de la biodiversité a été prise en considération de manière satisfaisante et intégrée au plan d'aménagement. Les questions liées à la biodiversité peuvent englober les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des écosystèmes,</li> <li>• Bioprospection,</li> <li>• Espèces menacées,</li> <li>• Ressources biologiques,</li> <li>• Contrôle des espèces étrangères et envahissantes,</li> <li>• Autre.</li> </ul>
<b>Indicateur 4.2.2</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<p><b>L'Entreprise respecte la biodiversité conformément aux exigences particulières des lois nationales, du plan d'aménagement forestier ou du permis annuel.</b></p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Même si cet indicateur se situe dans le cadre plus général de la biodiversité, les espèces menacées méritent une considération particulière. Les auditeurs doivent examiner la protection et les dispositions légales relatives à la flore et à la faune dans le pays considéré et/ou aux essences d'arbres particulières dans les forêts indigènes.</p> <p><u>Voir aussi :</u> la connaissance des dispositions et obligations imposées par la Convention CITES doit être évaluée.</p>

<b>Critère 4.3 L'Entreprise réduit autant que possible les impacts sur l'environnement.</b>	
<p><b>Indicateur 4.3.1</b></p> <p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur l'air.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale.</p> <p>Des permis sont généralement requis lorsqu'il y a des émissions (dans le cas d'unités de transformation, d'usines etc.).</p>
<p><b>Indicateur 4.3.2</b></p> <p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur les sols.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale. Normalement une seule loi ne suffit pas pour traiter des sols. Il faut considérer les prescriptions légales concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité.</li> <li>• Conservation (loi-cadre).</li> <li>• Pollution.</li> <li>• Déchets et gestion des déchets.</li> <li>• Substances dangereuses.</li> <li>• Eau.</li> <li>• Autre.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 4.3.3</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur l'eau.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>En général des permis sont requis pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'eau.</li> <li>• Qualité de l'eau (pollution).</li> <li>• Plantation.</li> <li>• Réduction du débit d'eau.</li> <li>• Construction de barrages/retenue.</li> <li>• Détournement d'une source d'eau.</li> <li>• Autre.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 4.3.4</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur les produits chimiques.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visite de terrain</u> : Vérification sur le terrain.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale. Normalement il existe des mesures spécifiques pour les produits chimiques. Ces mesures peuvent être contenues dans plusieurs lois différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois sur les substances dangereuses.</li> <li>• Lois sur le transport.</li> <li>• Lois sur les ressources agricoles.</li> <li>• Lois concernant le secteur forestier.</li> <li>• Lois sur l'hygiène et la sécurité du travail.</li> <li>• Lois environnementales (loi générale, mais surtout les aspects qui traitent des accidents).</li> </ul>

<p><b>Indicateur 4.3.5</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur le bruit.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale. Les règles concernant le bruit sont normalement incluses dans les lois environnementales (pollution de l'air), ainsi que dans les lois sur l'hygiène et la sécurité.</p>
<p><b>Indicateur 4.3.6</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur l'énergie.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale. L'énergie ou les questions qui traitent des ressources énergétiques sont régies par des lois concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'énergie en général.</li> <li>• L'exploitation et les ressources minières.</li> <li>• Les richesses pétrolières.</li> <li>• Autre.</li> </ul> <p>Les auditeurs doivent également considérer les accords relatifs à la prestation de services au niveau local, y compris les restrictions éventuelles.</p>

<p><b>Indicateur 4.3.7</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation sur les déchets.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p>Les auditeurs doivent noter que l'application peut être au niveau national, de la province ou à l'échelle locale. Les déchets sont normalement régis par des lois spécifiques et il s'agit de la gestion des déchets au niveau de l'entreprise, leur traitement et leur élimination.</p> <p>Les auditeurs doivent considérer les points suivants en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classification des déchets et les dispositions particulières qui s'y rapportent</li> <li>• Traitement des déchets / recyclage.</li> <li>• Gestion durable des déchets.</li> <li>• Décharges (permis / autorisations).</li> </ul>
<p><b>Indicateur 4.3.8</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise se conforme à la réglementation relative aux autres risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les lois pertinentes comprennent par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois sur la circulation routière (accidents de la route).</li> <li>• Lois sur la forêt (feux, incendie ou explosion sur les lieux de stockage, dans les entrepôts/ usines).</li> <li>• Lois sur la sécurité (accidents et incidents sur les sites).</li> <li>• Autre.</li> </ul>

<p><b>Critère 4.4</b></p>	<p><b>L'Entreprise prend les mesures adéquates pour empêcher que des tiers ne se livrent à des activités non autorisées dans les zones forestières sous son contrôle ou autour de celles-ci.</b></p>
<p><b>Indicateur 4.4.1</b></p> <p>L'Entreprise empêche ou observe, identifie et dénonce tout empiétement illégal ou toute conversion illégale des terrains à d'autres utilisations perpétrés par des tiers.</p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Accords, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>La mise en œuvre concrète de cette exigence s'appuiera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gardes/ zone de patrouille de sécurité</li> <li>• Mécanismes de contrôle.</li> <li>• Analyse de risques et registre(s) d'accès.</li> <li>• Registre de litiges, conflits et plaintes/ d'incidents.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 4.4.2</b></p> <p>L'Entreprise empêche ou observe, identifie ou dénonce toute activité d'exploitation forestière illégale perpétrée par des tiers et toute transformation illégale de grumes dans la forêt.</p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>La mise en œuvre concrète de cette exigence s'appuiera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gardes/ zone de patrouille de sécurité</li> <li>• Rapports de sécurité/ des contractants.</li> <li>• Mécanismes de contrôle.</li> <li>• Analyse de risques et registre(s) d'accès.</li> <li>• Registre de litiges, conflits et plaintes/ d'incidents.</li> </ul> <p>L'exploitation forestière illégale doit être entendue au sens large et comprend les aspects tels que l'abattage, le sciage, la transformation mais également l'utilisation du bois à plus petite échelle comme par exemple pour la combustion ou la construction d'embarcations/ pirogues.</p>

<p><b>Indicateur 4.4.3</b></p> <p><b>L'Entreprise contrôle et surveille la chasse légale pour la viande de chasse et la collecte légale de produits forestiers non ligneux et empêche ou observe, identifie et dénonce toute activité de braconnage.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>La mise en œuvre concrète de cette exigence s'appuiera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de permis/ autorisation.</li> <li>• Gardes/ zone de patrouille de sécurité</li> <li>• Mécanismes de contrôle.</li> <li>• Analyse de risques et registre(s) d'accès.</li> <li>• Registre de litiges, conflits et plaintes/ d'incidents.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 4.4.4</b></p> <p><b>L'Entreprise empêche ou observe, identifie et dénonce toute activité non autorisée de culture, d'exploitation minière ou autre.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>La mise en œuvre concrète de cette exigence s'appuiera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de permis/ d'autorisation.</li> <li>• Gardes/ zone de patrouille de sécurité</li> <li>• Mécanismes de contrôle.</li> <li>• Analyse de risques et registre(s) d'accès.</li> <li>• Registre de litiges, conflits et plaintes/ d'incidents.</li> </ul>

**PRINCIPE 5. L'ENTREPRISE RESPECTE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DÉCLARATION ET DE FISCALITÉ FORESTIÈRE.**

**Critère 5.1 L'Entreprise soumet toujours, dans les délais prescrits, les déclarations réglementaires à l'administration compétente.**

**Indicateur 5.1.1**

**Lorsqu'il y a eu lieu, l'Entreprise a soumis ses déclarations relatives aux études préparatoires à l'exploitation dans les délais prescrits.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec :* Le personnel, les partenaires ou l'administration.

*Examen documentaire :* Déclarations et autre documentation pertinente.

*Visites de terrain :* Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.

Éléments à prendre en considération :

- Périodes.
- Localisation géographique.
- Essences à exploiter.
- Quantités à exploiter.
- Comparer les zones de l'inventaire et la déclaration soumise à l'administration concernée.

**Indicateur 5.1.2**

**Lorsqu'il y a eu lieu, l'Entreprise a soumis ses registres, déclarations et statistiques de production dans les délais prescrits.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec :* Le personnel ou l'administration.

*Examen documentaire :* Déclarations et autre documentation pertinente.

*Visites de terrain :* Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.

Éléments à prendre en considération :

- Délais.
- Opportunité de l'administration à laquelle sont remis les documents.
- Caractère satisfaisant des documents remis (type, existence, absence, nombre).

<p><b>Indicateur 5.1.3</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>Lorsqu'il y a eu lieu, l'Entreprise a soumis ses déclarations d'importation et/ou d'exportation dans les délais prescrits.</p>	<p><i>Entretiens avec le personnel ou l'administration.</i></p> <p><i>Examen documentaire : Déclarations et autre documentation pertinente.</i></p> <p><i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délais.</li> <li>• Opportunité de l'administration à laquelle sont remis les documents.</li> <li>• Caractère satisfaisant des documents remis (type, existence, absence, nombre).</li> </ul>

<p><b>Critère 5.2 L'Entreprise s'acquitte toujours des paiements dus à l'administration compétente dans les délais prescrits.</b></p>	
<p><b>Indicateur 5.2.1</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>L'Entreprise a réglé la redevance, les droits et taxes relatifs à l'activité forestière et de transformation du bois dans les délais prescrits.</p>	<p><i>Entretiens avec : Le personnel ou l'administration.</i></p> <p><i>Examen documentaire : Documents pertinents.</i></p> <p><i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délais prescrits (les délais peuvent être négociés/ convenus).</li> <li>• Les taxes doivent être payées conformément aux déclarations (montant correct sur la base d'éléments vérifiables).</li> <li>• Paiement à l'administration compétente.</li> <li>• Existence <u>ou</u> absence de paiement.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 5.2.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise a réglé les droits d'importation et d'exportation applicables dans les délais prescrits.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel ou l'administration.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Preuve du paiement et documents pertinents.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délais prescrits (les délais peuvent être négociés/ convenus).</li> <li>• Les taxes doivent être payées conformément aux déclarations (montant correct sur la base d'éléments vérifiables).</li> <li>• Paiement à l'administration compétente.</li> <li>• Existence ou absence de paiement.</li> </ul>
<p><b>Critère 5.3 Les données, registres, comptes et déclarations officielles de l'Entreprise reflètent fidèlement l'activité réalisée.</b></p>	
<p><b>Indicateur 5.3.1</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>Les documents relatifs aux études préparatoires à l'exploitation reflètent fidèlement l'activité réalisée.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Documents relatifs aux études préparatoires à l'exploitation, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'aménagement.</li> <li>• Inventaires préparatoires à l'exploitation / inventaires de coupe.</li> <li>• Préparation des routes.</li> <li>• Document procédural (c'est-à-dire sylviculture, études préparatoires, dispositions concernant l'exploitation à impact réduit &amp; autre).</li> <li>• Cartes géographiques &amp; plans.</li> <li>• Essences &amp; quantités à exploiter.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 5.3.2</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>Les données, registres, déclarations officielles et états statistiques de l'Entreprise reflètent fidèlement la production et les autres activités réalisées.</b></p>	<p><u>Entretiens avec : le personnel ou les partenaires.</u></p> <p><u>Examen documentaire :</u> registres, déclarations officielles, états statistiques, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain :</u> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations et activités d'exploitation, de transformation, d'achat, d'importation, d'élimination, de transport, de livraison, de vente et d'exportation (selon les cas).</li> <li>• Cartes géographiques et plans.</li> <li>• Essences exploitées.</li> <li>• Quantités, volumes et dimensions des produits.</li> <li>• Factures ; bons ; redevances ; taxes ; droits sur les contrats de location de concessions ; et documents accompagnant les approvisionnements ; production et ventes ; ainsi que les taxes à l'exportation.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 5.3.3</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise fait vérifier ses comptes annuels par un cabinet de comptables agréé.</b></p>	<p><u>Entretiens avec :</u> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire :</u> Etats financiers vérifiés, rapports, règles d'action et procédures.</p>

PRINCIPE 6. L'ENTREPRISE RESPECTE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	
<b>Critère 6.1</b>	<b>L'Entreprise a clairement identifié les zones autorisées à l'exploitation et positionné les activités forestières prévues conformément aux plans approuvés ou à la réglementation.</b>
<b>Indicateur 6.1.1</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise est capable de positionner correctement et de reporter précisément sur les cartes les zones désignées, ainsi que les activités d'aménagement forestier proposées dans ces zones.</b>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'aménagement, registre, règles d'action, cartes, plans.</li> <li>• Caractère complet.</li> <li>• Exactitude.</li> </ul>
<b>Indicateur 6.1.2</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise est capable de s'identifier et d'identifier ses activités sur le terrain par rapport aux approbations nécessaires et conformément aux dispositions applicables.</b>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Autorisations, règles d'action, procédures et cartes.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p>

<b>Critère 6.2</b>	<b>Les différentes activités de l'Entreprise sont mises en oeuvre conformément aux plans approuvés.</b>
<b>Indicateur 6.2.1</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise est capable de reporter précisément ses activités d'aménagement forestier sur les cartes (au stade de la mise en oeuvre).</b>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'aménagement, registre, règles d'action, cartes, plans, dispositions légales.</li> <li>• Caractère opportun.</li> <li>• Exactitude.</li> </ul>



<p><b>Indicateur 6.2.2</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise est capable de tracer et d'établir les limites nécessaires sur le terrain comme l'exige la loi.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'aménagement, registre, règles d'action, cartes, plans, dispositions légales.</li> <li>• Caractère opportun.</li> <li>• Caractère correct.</li> </ul> <p><u>Note</u> : Dans certains pays, le positionnement et l'établissement des limites peuvent dépendre de détails cartographiques remarquables (par ex. tracés routiers, camps, ponts, jetées pour les grumes etc.).</p>
<p><b>Indicateur 6.2.3</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise peut démontrer sur le terrain que les différentes activités sont mises en oeuvre géographiquement conformément aux plans approuvés, aux conditions de permis ou aux dispositions réglementaires.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires, les communautés locales ou l'administration.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p><u>Note</u> : En particulier, il faut s'assurer que l'exploitation forestière est limitée aux zones autorisées (blocs), et qu'elle n'a pas lieu sur des terrains à forte pente ou près des cours d'eau.</p>

<b>Critère 6.3</b>		<b>Les abattages sont strictement conformes aux caractéristiques autorisées pour les essences et les arbres et aux limites et obligations imposées par les conventions internationales en vigueur, ainsi que par la réglementation nationale ou locale et le plan d'aménagement.</b>
<b>Indicateur 6.3.1</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>	
<b>L'Entreprise n'exploite que des essences autorisées.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions internationales (obligations CITES)</li> <li>• Dispositions légales nationales.</li> <li>• Conditions de permis/ d'autorisation.</li> </ul>	
<b>Indicateur 6.3.2</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>	
<b>L'Entreprise exploite, le cas échéant, les essences spécifiques exigées par la loi.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'aménagement, registre, règles d'action, cartes, plans, dispositions légales.</li> <li>• Conditions de permis/ d'autorisation.</li> <li>• Plans d'abattage/ enregistrements</li> </ul>	

<p><b>Indicateur 6.3.3</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise n'exploite que les arbres de diamètre supérieur au diamètre minimum d'exploitation de chaque essence.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois.</li> <li>• Permis.</li> <li>• Plan d'aménagement.</li> <li>• Contrôles de l'entreprise (registres, base de données, autre).</li> <li>• Visite des parcs à bois &amp; des souches dans la forêt.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 6.3.4</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise respecte les limites imposées concernant d'autres caractéristiques propres à l'arbre.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Les caractéristiques comprennent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte-graines.</li> <li>• Qualité particulière.</li> <li>• Arbre monument.</li> <li>• Importance culturelle.</li> </ul>

Critère 6.4 L'Entreprise marque et enregistre les arbres, souches et grumes conformément à la réglementation en vigueur.	
<p><b>Indicateur 6.4.1</b></p> <p>L'Entreprise met en oeuvre un système d'identification des arbres (antérieur à l'exploitation) compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur et/ou les critères de traçabilité.</p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires, rapports, cartes, plans, règles d'action, procédures, dispositions légales.</li> <li>• Marquage par type, position, distance, caractéristiques, numérotation.</li> <li>• L'auditeur doit vérifier la cohérence et l'exactitude des arbres à abattre (plan antérieur à l'exploitation) par rapport aux arbres abattus (souches) sur le terrain sur la base d'un échantillonnage.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 6.4.2</b></p> <p>L'Entreprise met en œuvre un système d'identification des souches (postérieur à l'exploitation) compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur et/ou les critères de traçabilité.</p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numérotation, marque du producteur, marque de l'entreprise, numéro de permis, date d'abattage ou autre élément obligatoire.</li> <li>• L'auditeur doit vérifier la cohérence et l'exactitude des souches (échantillon sur le terrain) par rapport aux arbres abattus (enregistrements/registres) sur la base d'un échantillonnage.</li> </ul>
---	--

<b>Indicateur 6.4.3</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<p><b>L'Entreprise met en œuvre un système d'identification des grumes (postérieur à l'exploitation) compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur et/ou les critères de traçabilité.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numérotation, marque du producteur, marque de l'entreprise, numéro de permis, date d'abattage ou autre élément obligatoire.</li> <li>• Grumes transportées, sur le terrain, unité de transformation.</li> <li>• L'auditeur doit vérifier la cohérence et l'exactitude des grumes (échantillon sur le terrain) par rapport aux arbres abattus (enregistrements/registres) et inversement sur la base d'un échantillonnage.</li> </ul>
<p><b>Critère 6.5 L'Entreprise peut prouver que la quantité ou le volume exploité est conforme aux quantités autorisées.</b></p>	
<b>Indicateur 6.5.1</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<p><b>Les arbres abattus correspondent à ceux des plans de coupe approuvés, ou, le cas échéant, le nombre d'arbres abattus est conforme aux quantités autorisées pour la période, les zones et les essences considérées.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'exploitation.</li> <li>• Enregistrements.</li> <li>• Quantités autorisées.</li> <li>• Essences autorisées</li> <li>• Périodes.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 6.5.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>Les volumes exploités sont conformes aux quantités autorisées pour la période, les zones et les essences considérées.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Ce point doit être considéré en termes absolus ou relatifs (par ex. quotas limitant la production). Les auditeurs doivent considérer les éléments suivants parmi d'autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'exploitation.</li> <li>• Enregistrements.</li> <li>• Volumes.</li> <li>• Essences autorisées.</li> <li>• Périodes.</li> </ul>
<p><b>Critère 6.6 L'Entreprise peut prouver que l'abandon de fûts ou de portions de fûts est compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur.</b></p>	
<p><b>Indicateur 6.6.1</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>L'Entreprise peut justifier l'abandon de fûts ou de portions de fûts en forêt.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrements.</li> <li>• La fréquence doit être compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 6.6.2</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p><b>Le déclassement de grumes en déchets pour délai de stockage dépassant la durée réglementaire est compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur.</b></p>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, règles d'action, procédures, dispositions réglementaires.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p>

<b>Indicateur 6.6.3</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise met en oeuvre un système d'identification des fûts, portions de fûts ou grumes abandonnés compatible avec les dispositions réglementaires en vigueur.</b>	<i>Entretiens avec : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</i> <i>Examen documentaire : Dispositions réglementaires, règles d'action et procédures.</i> <i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</i>

**PRINCIPE 7. L'ENTREPRISE RESPECTE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION, DE TRANSPORT ET DE COMMERCIALISATION DU BOIS.**

**Critère 7.1 L'Entreprise s'assure que la transformation, le transport et la livraison des produits aux clients sont conformes aux dispositions légales en la matière.**

**Indicateur 7.1.1**

**Toutes les activités de l'Entreprise sont incluses dans le champ d'activité autorisé.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec :* Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.

*Examen documentaire :* Autorisations, règles d'action et procédures.

*Visites de terrain :* Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.

Les auditeurs doivent vérifier que toutes les activités sont compatibles avec la loi et les approbations nécessaires. Des visites de terrain, les factures de ventes et la consultation de partenaires peuvent servir à l'établir. Par exemple : au Cameroun, l'exportation de grumes d'iroko est interdite, tout comme les activités commerciales portant sur la viande de chasse. Il en va de même pour les activités minières dans d'autres pays (or au Gabon/diamants en République centrafricaine).

**Indicateur 7.1.2**

**S'il y a lieu, l'Entreprise obtient toujours les autorisations requises avant de procéder à l'extraction et au transport des produits forestiers.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec :* Le personnel, les partenaires ou l'administration locale.

*Examen documentaire :* Autorisations, règles d'action et procédures.

*Visites de terrain :* Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.

*Les éléments à considérer comprennent les licences et permis d'exportation, les permis de transport, etc.*

<p><b>Indicateur 7.1.3</b></p> <p><b>L'Entreprise respecte les obligations ou restrictions en matière de transformation du bois.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Documents :</i> Autorisations/ restrictions, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de transformation installée ou quotas (par ex. l'engagement de l'entreprise lors de la procédure d'attribution ou dans le plan d'aménagement ; % de transformation)</li> <li>• Essences (y compris CITES) (par ex. : ébène = restriction au Congo ou iroko = obligation au Cameroun)</li> <li>• Rendement matière minimum</li> </ul>
<p><b>Indicateur 7.1.4</b></p> <p><b>L'Entreprise respecte les obligations ou restrictions en matière de transport du bois.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Autorisations/ restrictions, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de véhicule, véhicules autorisés, conducteurs ou contractants;</li> <li>• Arrêts de nuit;</li> <li>• Itinéraires obligatoires ;</li> <li>• Nationalité des sous-traitants ;</li> <li>• Livraison des grumes et aures produits forestiers/ bois aux unités de transformation, zones de stockage, ports ou sur le marché local;</li> <li>• Documentation nécessaire.</li> </ul>

<b>Indicateur 7.1.5</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise suit les procédures d'exportation et respecte les obligations ou restrictions à l'exportation.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations/ restrictions, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des produits, volumes (ou quotas), pour des produits/essences particulières ou la totalité.</li> <li>• Traitement chimique ou fumigation.</li> <li>• Spécifications ou étiquetage satisfaisant aux dispositions du pays importateur.</li> </ul>

<b>Critère 7.2 L'Entreprise s'assure que les biens et services achetés à des tiers sont couverts par des attestations certifiant leur légalité.</b>	
<b>Indicateur 7.2.1</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise a établi des cahiers des charges et procédures à l'achat conformes aux dispositions légales.</b>	<p><u>Entretiens avec</u> : le personnel, les tiers ou les partenaires.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures.</li> <li>• Spécifications d'achat.</li> <li>• Procédures d'achat.</li> <li>• Enregistrements des achats et visite de terrain à comparer avec la liste des fournisseurs agréés.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 7.2.2</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>L'Entreprise a mis en place un système d'évaluation, d'agrément et de gestion de ses fournisseurs et de ses approvisionnements permettant d'assurer que les biens (y compris le bois) et services achetés à des tiers respectent bien les cahiers des charges et procédures à l'achat établis.</p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel, les tiers, partenaires ou communautés locales.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles d'action / procédures.</li> <li>• Antécédents concernant la légalité des fournisseurs.</li> <li>• Maintien/ révision des accords.</li> </ul>
<p><b>Critère 7.3 L'Entreprise veille à ce que les pertes lors du transport ou de la transformation soient signalées de façon exacte et qu'elles se situent dans des limites acceptables.</b></p>	
<p><b>Indicateur 7.3.1</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>L'Entreprise veille à ce que les pertes lors du transport soient signalées de façon exacte et qu'elles se situent dans les limites généralement acceptées dans ce secteur ou fixées par l'administration compétente.</p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel et les contractants,</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Règles d'action et procédures, rapports</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles d'action / procédures.</li> <li>• Limites et/ ou restrictions</li> <li>• Rapports &amp; registres</li> </ul>
<p><b>Indicateur 7.3.2</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>L'Entreprise veille à ce que les rendements matière de la transformation soient signalés de façon exacte et qu'ils se situent dans les limites généralement acceptées dans ce secteur ou fixées par l'administration compétente.</p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel et les contractants,</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Règles d'action et procédures, rapports</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles d'action / procédures.</li> <li>• Rendements matière et limites.</li> <li>• Rapports &amp; registres</li> </ul>

## PRINCIPE 8. L'ENTREPRISE MAINTIENT LES REGISTRES NÉCESSAIRES

**Critère 8.1 L'Entreprise maintient un registre des textes législatifs et réglementaires et des codes de pratique à jour dont elle communique le contenu dans l'entreprise.**

**Indicateur 8.1.1**

**L'Entreprise maintient un registre complet des textes législatifs et réglementaires et des codes de pratique en vigueur.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : Le personnel.

Examen documentaire : Registre, règles d'action et procédures.

Un registre légal contient des informations approfondies sur les obligations auxquelles est soumise une entreprise donnée, ainsi que sur les autorisations et les permis qu'elle doit obtenir.

**Indicateur 8.1.2**

**L'Entreprise a mis en place une procédure de contrôle qui lui permet d'actualiser le registre régulièrement en y ajoutant les textes législatifs et réglementaires et les codes de pratique nouveaux ou modifiés.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : Le personnel.

Examen documentaire : Règles d'action et procédures.

L'entreprise doit avoir mis en place un mécanisme (externe ou interne) lui permettant de contrôler et de mettre à jour son registre au moins sur une base annuelle. Dans le cas d'un mécanisme externe, il peut s'agir du recours à un consultant, auquel cas il est nécessaire de prendre en compte l'accord de services.

**Indicateur 8.1.3**

**L'Entreprise diffuse le registre auprès du personnel de gestion de l'Entreprise concerné et facilite l'accès aux textes législatifs et réglementaires et aux codes de pratique.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

Entretiens avec : Le personnel.

Examen documentaire : Règles d'action et procédures.

Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.

<b>Critère 8.2 L'Entreprise maintient des registres de litiges, conflits et plaintes à jour.</b>	
<p><b>Indicateur 8.2.1</b></p> <p><b>L'Entreprise maintient un registre à jour pour les litiges et décisions administratives.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec :</u> <i>Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</i></p> <p><u>Examen documentaire :</u> <i>Registre, règles d'action et procédures.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre de litiges, conflits et plaintes (officiel).</li> <li>• Registre des décisions administratives y compris les amendes (officiel).</li> <li>• Nombre de litiges.</li> <li>• Fréquence de mise à jour.</li> <li>• Système de mise à jour (caractère adéquat).</li> </ul>
<p><b>Indicateur 8.2.2</b></p> <p><b>L'Entreprise maintient un registre à jour pour les conflits internes entre le personnel et la direction.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec :</u> <i>Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</i></p> <p><u>Examen documentaire :</u> <i>Registre, règles d'action et procédures.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre de conflits (interne).</li> <li>• Nombre de conflits.</li> <li>• Fréquence de mise à jour.</li> <li>• Système de mise à jour (caractère adéquat).</li> </ul>
<p><b>Indicateur 8.2.3</b></p> <p><b>L'Entreprise maintient un registre à jour pour les plaintes de partenaires.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec :</u> <i>Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</i></p> <p><u>Examen documentaire :</u> <i>Registre, règles d'action et procédures.</i></p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des plaintes (partenaires).</li> <li>• Nombre de plaintes.</li> <li>• Fréquence de mise à jour.</li> <li>• Système de mise à jour (caractère adéquat).</li> </ul>

<b>Critère 8.3 L'Entreprise conserve des copies de toutes les déclarations et de tous les règlements effectués aux administrations compétentes.</b>	
<b>Indicateur 8.3.1</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise archive les preuves de soumission de toutes ses déclarations officielles aux administrations correspondantes.</b>	<i>Entretiens avec : Le personnel.</i> <i>Examen documentaire : Preuves de la soumission des déclarations et documents pertinents.</i>
<b>Indicateur 8.3.2</b>	<b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>L'Entreprise conserve des copies de tous les transferts monétaires ou paiements, que ce soit en les joignant aux factures officielles ou non, qui sont effectués aux administrations compétentes dans le cadre de ses activités forestières ou connexes.</b>	<i>Entretiens avec : Le personnel.</i> <i>Examen documentaire : Preuves des transferts et documents pertinents.</i>

**PRINCIPE 9. L'ENTREPRISE A MIS EN PLACE DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE SURVEILLANCE DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE QUI ASSURENT UN CONTRÔLE ET UNE TRAÇABILITÉ SATISFAISANTS DE SES PRODUCTIONS.**

**Critère 9.1 L'Entreprise entretient des systèmes vérifiables, en adéquation avec l'échelle et la complexité de son activité, et organisés de manière à décrire correctement ses activités et l'exécution de ses obligations.**

**Indicateur 9.1.1**

**Les systèmes permettent à l'Entreprise de gérer son activité séparément pour chaque unité de gestion de la forêt et/ou de production.**

**Éléments de vérification & Recommandations :**

*Entretiens avec : le personnel ou les partenaires.*

*Examen documentaire : Règles d'action et procédures.*

*Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.*

**Éléments à prendre en considération :**

- Quel type de système a été mis en place ?
- Combien existe-t-il d'unités de gestion/ production ?
- Qui est responsable du système ?
- Le fonctionnement du système fait-il l'objet d'un contrôle ?
- Ce système fait-il partie d'un système pour emplacements multiples?
- Les procédures écrites et les consignes de travail sont-elles appliquées ?

<p><b>Indicateur 9.1.2</b></p> <p><b>L'Entreprise a nommé par écrit une personne responsable, assumant l'entière responsabilité de la conformité de l'Entreprise quant à l'entretien et à la surveillance du système de la Chaîne de Contrôle, et ce sous tous leurs aspects.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>Entretiens avec : Le personnel ou les partenaires.</i></p> <p><i>Examen documentaire : Règles d'action et procédures.</i></p> <p><i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</i></p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle(s) est(sont) la(les) personne(s) nommée(s) responsable(s) ?</li> <li>• Les sous-traitants, tiers et autres tierces parties sont-ils couverts ?</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.1.3</b></p> <p><b>Politiques et procédures ont été définies par écrit et sont satisfaisantes.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>Entretiens avec : Le personnel ou les partenaires.</i></p> <p><i>Examen documentaire : Règles d'action et procédures.</i></p> <p><i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</i></p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités ?</li> <li>• Les règles d'action, procédures et consignes de travail sont-elles toujours valables ?</li> <li>• Les sous-traitants, tiers et autres tierces parties sont-ils couverts ?</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.1.4</b></p> <p><b>Le personnel est qualifié/ formé.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><i>Entretiens avec : Le personnel ou les partenaires.</i></p> <p><i>Examen documentaire : Enregistrements, règles d'action et procédures.</i></p> <p><i>Visites de terrain : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</i></p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des besoins en formation (connaissances à acquérir par chaque catégorie de personnel)</li> <li>• Registre de formation et actions de formation passées</li> <li>• Caractère adéquat / pertinent</li> <li>• Fréquence.</li> <li>• Expérience.</li> </ul>

<p><b>Indicateur 9.1.5</b></p> <p><b>Les enregistrements et archives sont gardés en lieu sûr et conservés pendant le temps qui convient.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel ou les partenaires.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Enregistrements, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme / système de tenue des dossiers.</li> <li>• Fréquence/ mise à jour.</li> <li>• Les enregistrements nécessaires sont-ils gardés pendant au moins 5 ans ?</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.1.6</b></p> <p><b>Les archives et systèmes de données sont protégés contre les risques pour la sécurité tels que la manipulation, l'utilisation abusive et la perte de données.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Règles d'action et procédures.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme de protection,</li> <li>• Evaluation des risques du système.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.1.7</b></p> <p><b>La surveillance interne assure le bon fonctionnement du système et l'intégrité des données.</b></p>	<p><b>Éléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Règles d'action et procédures.</p> <p>Éléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme / système de contrôle.</li> <li>• Fréquence/ mise à jour.</li> <li>• Caractère adéquat.</li> </ul>

<b>Critère 9.2 Le système de traçabilité est complet.</b>	
<p><b>Indicateur 9.2.1</b></p> <p>Les systèmes d'identification interne des produits et de gestion de la production permettent de distinguer les différentes catégories de produits vérifiés/ non vérifiés et de 'suivre et retracer' efficacement l'évolution des produits à travers toutes les étapes de production, depuis une source légale jusqu'à une destination légale et/ou de la destination à la source.</p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification ou séparation.</li> <li>• Procédures.</li> <li>• Documentation (relevés des comptes fournisseurs et certificats etc.)</li> <li>• Bases de données.</li> <li>• Logiciels.</li> </ul> <p><u>Note</u> : L'entreprise doit assurer le maintien d'un système décrivant le cycle de production et les caractéristiques de chaque produit vendu (ou lot de produits vendus par rapport à la même commande que les produits fabriqués) depuis la souche identifiée géographiquement jusqu'à la destination finale/ point de vente du produit.</p>
<p><b>Indicateur 9.2.2</b></p> <p>Les systèmes en place fournissent ou facilitent une vérification de la cohérence et l'établissement de soldes pour rapprocher les volumes entrants/ sortants/ des stocks entre toutes les étapes de production et pour toutes les catégories de produits.</p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports.</li> <li>• Stock à la date de vérification et enregistré dans le système.</li> <li>• Rendements matière/ taux de conversion.</li> </ul>

<b>Indicateur 9.2.3</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>Tous les produits (intermédiaires) sont inclus dans le système depuis la souche jusqu'au point de vente / transformation.</b>	<i>Entretiens avec :</i> Le personnel. <i>Examen documentaire :</i> Règles d'action et procédures. <i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.  Eléments à prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"><li>• Procédure et enregistrements.</li></ul> <i>Note :</i> Les stocks intermédiaires (par ex. récupération, séchoir) et les pertes doivent être soigneusement considérés.

<b>Indicateur 9.2.4</b>	<b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b>
<b>Les points de contrôle critiques sont identifiés et gérés correctement de façon à éviter le mélange des produits vérifiés et non vérifiés.</b>	<i>Entretiens avec :</i> Le personnel ou les partenaires. <i>Examen documentaire :</i> Enregistrements, règles d'action et procédures. <i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.  Eléments à prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des points de contrôle critiques</li><li>• Existence d'une séparation physique effective ou d'un marquage des produits efficace et/ou d'une production par lots.</li></ul>

<p><b>Indicateur 9.2.5</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>Les approvisionnements et ventes à des tiers sont enregistrés, contrôlés et surveillés et la propriété légale (en remontant la chaîne logistique et en avant jusqu'à l'acheteur) est documentée et peut être prouvée.</p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel ou les partenaires.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Enregistrements, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrements (Production, produits, achat, vente, stock)</li> <li>• Récapitulatifs des quantités d'approvisionnements auprès de tiers.</li> <li>• Evaluation du risque de mélange à tous les stades de la production.</li> <li>• Vigilance du personnel.</li> <li>• Vérification que la quantité totale (période de 1 an et/ou depuis le dernier audit) de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournisseurs non agréés est inférieure à 5%</li> <li>- fournisseurs agréés est conforme aux termes de RD-10</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Critère 9.3 L'Entreprise gère correctement l'identification du bois vérifié légal.</b></p>	
<p><b>Indicateur 9.3.1</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p>
<p>S'il y a lieu, les labels, symboles et marques (sur et en dehors du produit) satisfont les critères pertinents du système de vérification de la légalité.</p>	<p><i>Entretiens avec :</i> Le personnel ou les partenaires.</p> <p><i>Examen documentaire :</i> Enregistrements, règles d'action et procédures.</p> <p><i>Visites de terrain :</i> Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences relatives au marquage des produits (voir RD-TLTV-10)</li> </ul>

<p><b>Indicateur 9.3.2</b></p> <p><b>Le numéro d'attestation du système de vérification de la légalité est inscrit correctement sur toutes les factures.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel, les partenaires ou les communautés locales.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Autorisations, cartes, règles d'action et procédures.</p> <p><u>Visites de terrain</u> : Les conditions considérées doivent être vérifiées sur le terrain dans la mesure du possible.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Factures.</li> <li>• Documentation concernant le transport</li> <li>• Enregistrements</li> <li>• Statistiques.</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.3.3</b></p> <p><b>Des récapitulatifs des achats, ventes et stocks sont maintenues et permettent de distinguer les bois légaux et les autres.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Enregistrements, règles d'action et procédures.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récapitulatifs biannuels</li> </ul>
<p><b>Indicateur 9.3.4</b></p> <p><b>La transformation hors site satisfait les mêmes critères relatifs à la chaîne de contrôle que ceux mentionnés plus haut sous ce même Principe 9 et est couverte par un accord de sous-traitance valide.</b></p>	<p><b>Eléments de vérification &amp; Recommandations :</b></p> <p><u>Entretiens avec</u> : Le personnel.</p> <p><u>Examen documentaire</u> : Enregistrements, règles d'action et procédures.</p> <p>Eléments à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de sous-traitance</li> <li>• Règles d'action, procédures, enregistrements, récapitulatifs, factures etc.</li> </ul>